RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Pays de la Loire

Sarthe Le Département

ARS-PDL/DASM/PPA/219-2026/72
N° Département : Arrêté n° 26_7432 du 06 NOV. 2026

portant **autorisation de création par conventionnement du Service Autonomie à Domicile (SAD)** proposant des activités d'aide et soins infirmiers géré par la FEDERATION ADMR (720002369) et les associations locales ADMR de LA BAZOGE, CHAMPAGNE, CHANGE, CHANTENAY VILLEDIEU SAVIGNE L'EVEQUE, LA SUZE SUR SARTHE, DE L'OREE DE BERCE, LE MANS OUEST, LE MANS SUD et LE MANS NORD (720015874, 720015965, 720015981, 720016013, 720016294, 720016344, 720006519, 720022433, 720022458, 720022474)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTE PAYS DE LA LOIRE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SARTHE

VU Le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L312-1, L312-7, L313-1-3, D.312-1 à D.312-5 et son annexe 30 ;

VU le code général des collectivités territoriales ,

VU la loi n° 2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022 modifiée, et notamment son article 44 ;

VU le décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile et notamment son article 4 autorisant un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et un service autonomie à domicile aide (SAD aide) à se regrouper en service autonomie à domicile aide et soins (SAD aide et soins) par convention de façon temporaire pour une durée de 5 ans maximum ,

VU le décret du 22 juillet 2026 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé Pays de la Loire – M. DELESCLUSE ;

VU le Projet Régional de santé 2023-2028 des Pays de la Loire adopté par arrêté en date du 26 octobre 2023 ;

VU Le Schéma Départemental Unique d'Organisation Sociale et Médico-Sociale 2022-2026, adopté par délibération du Conseil départemental en date du 24 juin 2022 ;

VU l'arrêté N° ARS-PDL/DG/2026-029 portant délégation de signature à Madame Marianne CORNU PAUCHET Directrice de l'Autonomie et de la Santé Mentale de l'Agence régionale de santé Pays de la Loire ;

VU l'arrêté n° 22/4938 du 11 juillet 2022 portant renouvellement d'autorisation avec habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale du service d'aide et des accompagnements à domicile de la fédération ADMR de la Sarthe

VU l'arrêté ARS-PDL/DAS/DAMS-PA/N°28-2015/72 portant extension de 6 places pour personnes handicapées du Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) à SAINT-SATURNIN (72) géré par la Fédération départementale ADMR (n° FINESS EJ : 720002369)

CONSIDERANT la demande du gestionnaire visant à créer un Service Autonomie à Domicile aide et soins proposant des activités d'aide et de soins infirmiers par convention déposée en date du 30 juin 2025 ,

CONSIDÉRANT la convention conclue entre le gestionnaire du SSIAD et les gestionnaires des SAD aide visant à créer un SAD aide et soins par conventionnement à titre transitoire ;

CONSIDÉRANT que le projet satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles et au décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 ,

CONSIDÉRANT Que la convention permet au gestionnaire du SSIAD et au gestionnaire des SAD aide de travailler, sur une durée de 5 ans maximum, un rapprochement en vue de créer une entité juridique unique portant le SAD aide et soins en application du décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023.

Que les services ont d'ores et déjà convenu, lorsque leur collaboration sera arrivée à maturité et au plus tard au terme de cette convention, de faire évoluer cette dernière afin de constituer une entité juridique unique qui sera titulaire de l'autorisation du SAD aide et soins au sens de l'article L.313-1-3 du code de l'action sociale et des familles.

Au plus tard dix-huit mois avant l'échéance de la présente convention, les services informeront le Directeur Général de l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire et le Président du Conseil Départemental de la Sarthe des modalités juridiques de rapprochement qu'elles auront choisies et leur transmettront le calendrier de mise en œuvre des opérations nécessaires à la constitution de l'entité juridique unique.

CONSIDÉRANT l'avis favorable émis par les services de l'Agence régionale de santé Pays de la Loire et du Département de la Sarthe pour le regroupement du SSIAD de la Fédération ADMR et des SAD aide ADMR identifiés ci-dessous ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'acter par arrêté la création du SAD aide et soins par conventionnement ;

CONSIDÉRANT Que le projet satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles et au décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 ;

ARRÊTENT

ARTICLE 1 : L'autorisation de création du service autonomie à domicile aide et soins par conventionnement est accordée au profit de la Fédération ADMR (720002369) et des gestionnaires SAD Aide des associations locales ADMR de LA BAZOGE, CHAMPAGNE, CHANGE, CHANTENAY VILLEDIEU SAVIGNE L'EVEQUE, LA SUZE SUR SARTHE, DE L'OREE DE BERCE, LE MANS OUEST, LE MANS SUD et LE MANS NORD (720015874, 720015965, 720015981, 720016013, 720016294, 720016344, 720006519, 720022433, 720022458, 720022474) à compter de la date de signature du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La capacité totale du SAD mixte sur le volet soins est fixée à 26 places réparties de la manière suivante :

- 26 places destinées aux personnes handicapées

ARTICLE 3 : L'autorisation de dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux est accordée pour la capacité mentionnée à l'article 2.

ARTICLE 4 : Sur le volet aide, l'autorisation du SAD couvre les activités suivantes, effectuées **en mode prestataire**, auprès des personnes âgées de soixante ans et plus en perte d'autonomie ou malades, des personnes en situation de handicap et des personnes de moins de soixante ans atteintes de pathologies chroniques :

- L'assistance dans les actes quotidiens de la vie. Cette assistance peut inclure des actions de soins relevant d'actes médicaux dans les conditions prévues à l'article L. 1111-6-1 du code de la santé publique et du décret n° 99-426 du 27 mai 1999 habilitant certaines catégories de personnes à effectuer des aspirations endotrachéales ;
- La conduite du véhicule personnel des personnes accompagnées du domicile au travail, sur le lieu de vacances ou pour les démarches administratives ;
- L'accompagnement des personnes dans leurs déplacements en dehors de leur domicile.

Le SAD est autorisé à intervenir auprès des bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de la prestation de compensation du handicap (PCH).

L'autorisation vaut habilitation à intervenir auprès des bénéficiaires de l'aide sociale.

ARTICLE 5 : La zone d'intervention du SAD proposant des activités d'aide et de soins est disponible en annexe 1.

ARTICLE 6 : Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante

Pour le SSIAD :

Numéro FINESS juridique : **720002369**
Dénomination : FEDERATION ADMR
Adresse : 6 rue Victor Duruy – 72650 SAINT SATURNIN
Numéro SIREN : 786339242

Numéro FINESS géographique : 720017250
Dénomination : SAD ADMR Mieux Vivre à Domicile
Adresse : 6 rue Victor Duruy – 72650 SAINT SATURNIN
Code catégorie : 209 (SAAS)
Code discipline : 358
Code clientèle : 010

Pour les SAD Aide :

N° FINESS entité juridique : **720015874**
Dénomination : SAAD ADMR LA BAZOGE
Adresse : MAIRIE 72 AVENUE NATIONALE - 72650 LA BAZOGE
Numéro SIREN : 301164265

N° FINESS géographique : **720015882**.
Dénomination : SAAD ADMR LA BAZOGE
Adresse : MAIRIE 72 AVENUE NATIONALE - 72650 LA BAZOGE
Catégorie de service : 460 (SAA)
Discipline : 469
Clientèle : 700 – 010
Numéro SIRET : 30116426500011

N° FINESS entité juridique : **720015965**
Dénomination : SAAD ADMR CHAMPAGNE
Adresse : MAIRIE RUE LEOPOLD GOULOMES - 72470 CHAMPAGNE
Numéro SIREN : 314571423

N° FINESS géographique : **720015973**
Dénomination : SAAD ADMR CHAMPAGNE
Adresse : MAIRIE RUE LEOPOLD GOULOMES - 72470 CHAMPAGNE
Catégorie de service : 460 (SAA)
Discipline : 469
Clientèle : 700 – 010
Numéro SIRET : 31457142300016

N° FINESS entité juridique : **720015981**
Dénomination : SAAD ADMR CHANGE
Adresse : MAIRIE 1 PLACE MAIRIE - 72560 CHANGE
Numéro SIREN : 320662968

N° FINESS géographique : **720016005**
Dénomination : SAAD ADMR CHANGE
Adresse : MAIRIE 1 PLACE MAIRIE - 72560 CHANGE
Catégorie de service : 460 (SAA)
Discipline : 469
Clientèle 700 – 010
Numéro SIRET : 32066296800017

N° FINESS entité juridique : **720016013**
Dénomination : SAAD ADMR CHANTENAY VILLEDIEU
Adresse : MAIRIE 2 PLACE DE LA MAIRIE - 72430 CHANTENAY VILLEDIEU
Numéro SIREN : 786288803

N° FINESS géographique : **720016021**
Dénomination : SAAD ADMR CHANTENAY VILLEDIEU
Adresse : MAIRIE 2 PLACE DE LA MAIRIE - 72430 CHANTENAY VILLEDIEU
Catégorie de service : 460 (SAA)
Discipline : 469
Clientèle : 700 – 010
Numéro SIRET : 78628880300020

N° FINESS entité juridique : **720016294**
Dénomination : SAAD ADMR SAVIGNE L EVEQUE
Adresse : MAIRIE 112 RUE GRANDE RUE - 72460 SAVIGNE L'EVEQUE
Numéro SIREN : 786363911

N° FINESS géographique : **720016302**
Dénomination : SAAD ADMR SAVIGNE L EVEQUE
Adresse : MAIRIE 112 RUE GRANDE RUE - 72460 SAVIGNE L'EVEQUE
Catégorie de service : 460 (SAA)
Discipline : 469
Clientèle : 700 – 010
Numéro SIRET : 78636391100011

N° FINESS entité juridique : **720016344**
Dénomination : SAAD ADMR LA SUZE SUR SARTHE
Adresse : 10 RUE GENERAL LECLERC - 72210 LA SUZE SUR SARTHE
Numéro SIREN : 306607367

N° FINESS géographique : **720016351**
Dénomination : SAAD ADMR LA SUZE SUR SARTHE
Adresse : 10 RUE GENERAL LECLERC - 72210 LA SUZE SUR SARTHE
Catégorie de service : 460 (SAA)
Discipline : 469
Clientèle : 700 – 010
Numéro SIRET : 30660736700019

N° FINESS entité juridique : **720006519**
Dénomination : SAAD ADMR DE L'OREE DE BERCE
Adresse : 15 RUE DU 8 MAI 1945 - 72220 TELOCHE
Numéro SIREN : 317003192

N° FINESS géographique : **720016385**
Dénomination : SAAD ADMR DE L'OREE DE BERCE
Adresse : 15 RUE DU 8 MAI 1945 - 72220 TELOCHE
Catégorie de service : 460 (SAA)
Discipline : 469
Clientèle : 700 – 010
Numéro SIRET : 31700319200018

N° FINESS entité juridique : **720022433**
Dénomination : SAAD ADMR LE MANS OUEST
Adresse : 5 BOULEVARD PAUL CHANTREL - 72000 LE MANS
Numéro SIREN : 394417497

N° FINESS géographique : **720022441**
Dénomination : SAAD ADMR LE MANS OUEST
Adresse : 5 BOULEVARD PAUL CHANTREL - 72000 LE MANS
Catégorie de service : 460 (SAA)
Discipline : 469
Clientèle : 700 – 010
Numéro SIRET : 39441749700044

N° FINESS entité juridique : **720022458**
Dénomination : SAAD ADMR LE MANS SUD
Adresse : 6 RUE VICTOR DURUY - 72650 ST SATURNIN
Numéro SIREN : 821045978

N° FINESS géographique : **720022466**
Dénomination : SAAD ADMR LE MANS SUD
Adresse : 6 RUE VICTOR DURUY - 72650 ST SATURNIN
Catégorie de service : 460 (SAA)
Discipline : 469
Clientèle : 700 – 010
Numéro SIRET : 82104597800011

N° FINESS entité juridique : **720022474**
Dénomination : SAAD ADMR LE MANS NORD
Adresse : 6 RUE VICTOR DURUY - 72650 ST SATURNIN
Numéro SIREN : 823793377

N° FINESS géographique : **720022482**
Dénomination : SAAD ADMR LE MANS NORD
Adresse : 6 RUE VICTOR DURUY - 72650 ST SATURNIN
Catégorie de service : 460 (SAA)
Discipline : 469
Clientèle : 700 – 010
Numéro SIRET : 82379337700016

ARTICLE 7 : Le présent arrêté est accordée pour une durée de quinze ans à compter de la date de signature du présent arrêté. Son renouvellement est subordonné aux résultats des évaluations mentionnées à l'article L.312-2 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues à l'article L.313-5 du même code.

ARTICLE 8 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service doit être porté à la connaissance des autorités compétentes.

ARTICLE 9 : Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté ou de sa publication, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 10 : La Directrice de l'Autonomie et de la Santé Mentale de l'ARS et la Directrice générale des Services du Département de la Sarthe sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur, publié aux recueils des actes administratifs la préfecture de région Pays de la Loire et sur le site internet du Département de la Sarthe www.sarthe.fr.

Fait à Nantes, le 11 SEP. 2026

Pour le Directeur général de l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire et par délégation, La Directrice de l'Autonomie et de la santé mentale

Marianne CORNU-PAUCHET

Le Président du Conseil départemental de la Sarthe

Dominique LE MÉNER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception au contrôle de légalité le :
et de sa publication ou notification le : 06 NOV. 2026

Annexe 1 : Zone d'intervention SAD

Code INSEE	Nom de la commune
72001	AIGNE
72003	ALLONNES
72008	ARNAGE
72054	CHAMPAGNE
72065	LA CHAPELLE SAINT AUBIN
72073	CHAUFOUR NOTRE DAME
72095	COULAINES
72130	FAY
72129	FATINES
72181	LE MANS
72198	LA MILESSE
72213	MULSANNE
72247	PRUILLE LE CHETIF
72257	ROUILLON
72260	RUAUDIN
72280	SAINT GEORGES DU BOIS
72320	SAINT SATURNIN
72328	SARGE LES LE MANS
72360	TRANGE
72386	YVRE L'EVEQUE
72260	RUAUDIN
72205	MONTBIZOT
72024	LA BAZOGE